

n'entravent pas,  
4) rassemblement d'insurgés ===== par les match de foot pour montrer à la population française la force qu'ils tirent de notre silence.

6) en se substituant à une autorité légale puisque **Pas un seul musulman n'est en prison pour avoir torturé par excision, et circoncision ses propres enfants,** ni pour avoir violé des enfants considérant EUX même que le droit français et les droits de l'Homme sont inférieures à leurs règles prétendument religieuses

L'attentat de Charlie Hebdo organisé par ces même groupes dans le but délirant de nous faire accepter les musulmans que les juifs ont absolument besoin de maintenir en Europe pendant qu'ils s'approprient en échange leurs terres au Moyen-Orient pour réaliser le grand Israël.

L'interdiction de manifester faite au peuple français est donc **la surabondante preuve** de l'emprise sur l'Etat français par ces étrangers qui en plus de nous exterminer, nous interdit de nous en plaindre. !

Et vise à nier le droit à l'autodétermination du peuple français sur sa propre terre  
Le droit à l'autodétermination n'a rien ni de raciste, ni de xénophobe, il est un droit suprême, irréversible et internationalement reconnu.

2)

Considérant, par ailleurs, que l'association « *Riposte Laïque* », à laquelle le déclarant appartient également, soutien le rassemblement déclaré par l'association « *Résistance Républicaine* » et appelle à un rassemblement le dimanche 11 janvier prochain avec pour mot d'ordre « *égorgeurs, déséquilibrés, chauffards, ISLAMISTES HORS DE FRANCE* » ; que dans le contexte actuel de très vives émotions suscitées par l'attentat précité, le caractère provocateur à l'égard d'une partie de la population de cet appel et de la thématique développée et défendue par l'association déclarante est susceptible d'attiser les tensions et de générer des débordements violents ;

Considérant que des lieux de culte de la religion musulmane ont été pris pour cible dans différentes parties du territoire ;

Considérant, dès lors, que la manifestation déclarée présente un risque important de troubles graves à l'ordre public au moment où l'ensemble des services de police et de gendarmerie se trouvent prioritairement mobilisés pour assurer les missions du plan Vigipirate et rechercher les auteurs et co-auteurs de l'attentat précité du 7 janvier ;

### **Considérant . ... violents :**

Ministre et préfet osent invoquer les faits pénaux, réalisés, non isolés, symptomatiques du racisme ANTI -BLANC et ANTI- FRANCAIS , actes quotidien, que sont « *égorgeurs, déséquilibrés, chauffards* » pour qualifier le peuple français, exigeant l'application de son droit, dans son propre pays, en personne tenant des propos à caractère « *provocateur* » !

Invoquer la loi est désormais être provocateur.

Bien évidemment il s'agit d'un faux intellectuel hallucinant démontrant un niveau de trahison jamais atteint jusque là dans l'histoire de France.

Peuple français dans la plénitude de sa légitimité qui constate la NON application des